

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie
--

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte deux documents

SUJET A

Montrez que le pouvoir de marché exercé par une entreprise peut résulter de l'existence de barrières à l'entrée.

DOCUMENT 1

Dans certains secteurs, (les eaux minérales, les tableaux de maîtres, les bijoux anciens...) la propriété demeure entre les mains d'un petit nombre d'opérateurs. Il existe une barrière à l'entrée sur le marché qui résulte simplement du fait qu'il n'existe pas de candidats à l'entrée. Le marché est alors caractérisé par ce que l'on appelle un monopole de fait. Une autre barrière naturelle peut résulter des conditions de coûts de production et d'installation. Dans le même esprit, le fait de vendre un produit de qualité élevée confère⁽¹⁾ à la firme correspondante un avantage susceptible d'empêcher l'entrée de produits de qualité plus basse, freinant ainsi la concurrence. Plus intéressant, sans doute, est le cas des barrières stratégiques qui résultent d'une politique délibérée permettant aux firmes installées de préserver leurs profits en décourageant l'entrée de concurrents potentiels. Un autre exemple de barrières à l'entrée apparaît lorsque l'entreprise installée décide d'occuper tout le marché en proposant une multitude de variantes du produit de sorte qu'il n'existe plus de créneaux pour les entrants potentiels.

Source : Leçons d'économie contemporaine, sous la direction d'Ivan SAMSON, 2009.

(1) Confère : permet d'obtenir, donne.

DOCUMENT 2

Nombre de brevets⁽¹⁾ délivrés par l'Institut National de la Propriété Industrielle de 2010 à 2012 selon l'origine des déposants

Années de délivrance	2010	2011	2012
Origine française	8 778	8 815	11 417
Origine étrangère	1 121	1 266	1 496
TOTAL	9 899	10 081	12 913

Source : Observatoire de la Propriété Industrielle, 2013.

(1) Brevet : document correspondant à un droit de propriété qui permet de protéger l'innovation.